

# **RAID VORGIUM 2015**

## **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

### **Article 1 :**

La sixième édition du RAID VORGIUM sera organisée le 5 juillet 2015 sur le site de la vallée de l'Hyères à Carhaix.

En cas de force majeure, l'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve.

### **Article 2 :**

L'association propose trois courses :

- a) Le raid Vorgium : cette épreuve est ouverte à tous les participants âgés de 16 ans minimum (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) en individuel **OU** par équipe (composées de 2 personnes : hommes, femmes ou mixte). Ils devront effectuer 10 km de course à pieds ; 30 km de VTT et suivi d'une séance de tir au lanceur paint-ball. Par équipe, les 2 équipiers font l'intégralité du parcours. Les pénalités sont de 30 secondes par cible manquée rajoutées au temps final. Si équipe le temps est pris sur le 2eme équipier à franchir à ligne.
- b) Le raid minimum : cette épreuve est ouverte à tous les participants âgés de 14 ans minimum (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs) en individuel ou par équipe (composées de 2 personnes : hommes, femmes ou mixtes). Ils devront effectuer 5 km de course à pieds ; 0 km de VTT suivi d'une séance de tir au lanceur paint-ball. Par équipe, les 2 équipiers font l'intégralité du parcours. Les pénalités sont de 30 secondes par cible manquée rajoutées au temps final. Si équipe, le temps est pris sur le 2eme équipier à franchir la ligne.
- c) Le relai Raid Vorgium : cette épreuve est ouverte à tous les participants âgés de 16 ans minimum ( autorisation parentale obligatoire pour les mineurs ). Cette épreuve se déroule par équipe. L'équipier 1 effectue la course à pieds de 10km, l'équipier 2 effectue le circuit vtt de 30km, les 2 équipiers effectuent le tir au lanceur paintball. Les pénalités sont de 30 secondes par cible manquée rajoutées au temps final. Le temps est pris sur le 2eme équipier qui franchit la ligne d'arrivée.
- d) La course des petits bonums : cette épreuve concerne les enfants âgés de 6 à 10 ans (autorisation parentale obligatoire) avec du vélo et de la course à pieds.

### **Article 3 :**

Pour le « Raid vorgium », le « Raid minimum » et le « Relai Raid vorgium », un certificat médical de moins d'un an, une licence ou photocopie de la licence en cours de validité (saison 2014-2015) est exigé pour tous les participants ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### **Article 4 :**

L'organisation fournit les lanceurs « paint-ball » ; les VTT ne sont pas fournis.

Aucun accompagnateur ni véhicule (y compris cycle) non accrédité ne sera autorisé sur le parcours.

### **Article 5 :**

Les ravitaillements sont assurés par l'organisation tout au long des épreuves

Les inscriptions pourront encore se faire sur place le dimanche 5 juillet 2015 à partir de 8H30.

L'accueil des concurrents, les vérifications administratives et le dépôt des VTT au parc prévu à cet effet s'effectueront le dimanche de 8h30 à 10h30, le parc VTT sera gardé jusqu'à 16h00.

### **Article 6 :**

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera la disqualification des équipes impliquées. Les équipes doivent suivre obligatoirement le règlement défini par l'organisation.

Les équipes doivent respecter le code de la route et notamment emprunter la partie droite de la chaussée et respecter également les consignes des personnes affectées pour la sécurité carrefours.

Les équipes devront porter en permanence les dossards fournis par l'organisation

Le port du casque sur la partie VTT est obligatoire.

Il est strictement interdit de viser un participant, un organisateur ou un spectateur à l'aide du lanceur « paint-ball ».

### **Article 7 :**

Causes de mise hors courses :

Non respect du règlement.

Non respect des règles de sécurité.

Non respect des sites traversés.

Non respect des consignes des membres de l'organisation.

### **Article 8 :**

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leurs responsabilités, celles de leurs préposés et de tous les participants des raids proposés.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Article 9 :**

Une équipe de secouriste et une ambulance assurent l'assistance médicale de l'épreuve.

### **Article 10 :**

Trois équipes sont récompensées par catégories pour le «Raid vorgium» : homme, femme, ainsi qu'un trophée pour la première équipe du général.

### **Article 11 :**

« Raid vorgium » : l'inscription est de 17 euros par personne pour les équipes préinscrites Une majoration de 3 euros sera appliquée après le 22 juin 2015.

« Raid minimum » : l'inscription est de 12 euros par personne. Une majoration de 3 euros sera appliquée après le 22 juin 2015.

« Relai Raid Vorgium » : l'inscription est de 11 euros par personne, Une majoration de 3 euros sera appliquée après le 22 juin 2015.

La course des « petits bonums » : L'inscription est de 1 euro par enfant ( sur place )

### **Article 12 :**

« J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à l'une des épreuves sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires. »

### **Article 13 :**

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.